



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chaumont, le 22 novembre 2022.

Communiqué de Presse

Rappel : Aide à l'assurance récolte/Campagne 2022

La direction départementale des territoires de la Haute-Marne rappelle aux exploitants agricoles qui ont demandé l'aide à l'assurance récolte dans leur dossier PAC au titre de la campagne 2022 qu'ils doivent transmettre, par courrier (de préférence avec AR) ou par mail, le formulaire « de déclaration de contrat multirisque climatique sur récolte » pour le **30 novembre 2022** au plus tard (date de réception à la DDT). Tout retard entraînera le rejet de cette aide.

Ce formulaire pré-rempli par les compagnies d'assurance a été envoyé aux exploitants. Il leur appartient de vérifier la conformité des informations y figurant et de le signer (par tous les associés en cas de GAEC) avant de le transmettre à la DDT.

En cas d'inexactitude, l'exploitant doit prendre contact avec son assureur pour lui signaler les corrections à apporter et lui demander d'établir un nouveau formulaire.

Il est également rappelé que pour bénéficier de l'aide, l'exploitant doit avoir payé la totalité de la cotisation d'assurance afférente à son contrat au plus tard le 31 octobre 2022.

Toutes les informations relatives à cette aide figurent sur la notice nationale d'information « Aide à l'assurance récolte » disponible sur le site TéléPAC à l'adresse suivante : www.telepac.agriculture.-gouv.fr.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Monsieur Patrick Checchi (03.25.30.79.38) au service économie agricole de la direction départementale des territoires de la Haute-Marne.

Contact Presse :

Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55